



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE L'INVITATION À SE QUALIFIER

Par la présente, l'invitation à se qualifier est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de l'invitation à se qualifier restent les mêmes.

N° de la modification : 5	Date de la modification : 18 septembre 2023
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECBH-ITQ-2022-1638	
Titre : Solution d'approvisionnement des services en région (SASR)	
Date de clôture de l'invitation à se qualifier : 21 septembre 2023 à 14 h (heure avancée de l'Est)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Brandon Hua	N° de tél. 873-415-0459

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit l'invitation à se qualifier concernant le Solution d'approvisionnement des services en région (SASR) qui porte le numéro ECBH-ITQ-2022-1638 datée du 20 juillet 2023 (« l'ISQ »). La présente modification fait partie intégrante de l'ISQ.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans l'ISQ et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans l'ISQ, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à l'ISQ et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question 6

Question :

Les coordonnées précises de clients peuvent-elles être fournies une fois que le soumissionnaire s'est qualifié et au moment où le Canada demande un appel de référence?

Réponse :

Non. Les répondants doivent fournir toutes les coordonnées de leurs clients dans leur réponse, avant la date et l'heure de clôture de l'ISQ. Si un répondant a besoin d'un préavis avant qu'Élections Canada communique avec ses clients au titre de la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de qualification – Vérification des références auprès de clients, il doit clairement l'indiquer dans sa réponse. L'autorité contractante d'Élections Canada avisera par courriel, deux jours ouvrables à l'avance, le représentant autorisé du répondant, indiqué dans le formulaire 1 – Formulaire de présentation de la réponse, de son intention de communiquer avec des clients.

2.2 Question 7

Question :

En ce qui concerne l'obligation de fournir un état financier montrant des revenus

Solution d'approvisionnement des services en région (SASR)

annuels d'au moins 100 millions de dollars canadiens sur une période d'un an au cours des trois dernières années, veuillez confirmer qu'il est acceptable de fournir, avec notre réponse, une attestation de notre viabilité financière à titre de société privée afin de respecter cette exigence.

Nous présenterons un état financier une fois qu'Élections Canada aura signé une entente de non-divulgaration.

Réponse :

Comme l'a indiqué Élections Canada dans sa réponse à la question 5, dans la modification 4 :

Élections Canada n'acceptera pas une attestation signée que les revenus de la société sont supérieurs à 100 millions de dollars canadiens.

Comme mentionné à la section 2.3.6, « Toutes les réponses seront traitées comme des documents confidentiels, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R. (1985), ch. A-1 et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R. (1985), ch. P-21 ». L'accès aux réponses sera limité au comité d'évaluation des ISQ ou aux discussions avec le répondant durant la phase d'EEAE. Par conséquent, Élections Canada ne signera pas d'entente de non-divulgaration d'un fournisseur, car le personnel travaillant sur la SASR a déjà signé les ententes de non-divulgaration pertinentes.